



# LE TRAIT D'UNION

## Saint-Piat et ses Hameaux

N° 82 – Septembre 2016

Bulletin Communal d'Information

*Les comptes rendus du conseil municipal sont à votre disposition à la mairie.*

*Les comptes rendus succincts sont consultables sur le site [www.saint-piat.fr](http://www.saint-piat.fr)*

Edito :

Madame, Monsieur,

Je ne sais pas comment vous avez ressenti le climat ces derniers temps, on a l'impression que tout va mal. Je ne vais pas vous dire comme certains que le réchauffement climatique c'est dans notre tête, ou que la guerre là-bas ne nous concerne pas (humainement c'est impossible) mais Il faut relativiser malgré tout.

Il y a pleins de choses qui m'énervent : les gens qui stationnent n'importe où, les crottes de chien partout alors qu'il y a des sacs, les poubelles qui restent indéfiniment dans les rues, les arbres non élagués ou non coupés et qui deviennent dangereux, sans oublier la poste fermée au moindre éternuement ...

Ce qu'il faut prendre à cœur, ce sont les bonnes choses de la vie : une famille en bonne santé, les enfants, petits- enfants qui grandissent, pas trop de souci d'argent, un repas avec les amis suivi d'une partie de pétanque, un bon film, un départ en vacances etc ... Zen, soyons zen comme dit la chanson.

Les évènements intéressants pour notre commune sont : la restauration des 3 mares qui va préserver la biodiversité. Le démarrage du lotissement rue de Dionval, (permettant d'accueillir 27 familles et de ne pas fermer de classes). Le travail effectué par le Président du SIE pour avancer sur nos problèmes d'assainissement. Enfin toutes les manifestations qui, durant le dernier trimestre, vont profiter à tous : repas, spectacles...

Je vous donne rendez-vous à ces occasions (site internet ou affichage) ou aux permanences habituelles.

Je n'ai pas abordé le sujet de la grande com.com. Il y aurait trop ou pas assez à développer, je le ferai en janvier quand tout sera plus précis.

Pour continuer, vous trouverez ci-dessous les comptes de la commune, pas terrible mais on fait avec.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2014		130 916,82	110 584,74			20 332,08
Opérations 2015	762 125,14	867 526,42	365 633,54	515 109,35	1 127 758,68	1 382 635,77
TOTAUX	762 125,14	998 443,24	476 218,28	515 109,35	1 127 758,68	1 402 967,85
Résultat de clôture		105 401,28		149 475,81		254 877,09
RAR 2015			68 164,00	2 265,00	68 164,00	2 265,00
Totaux cumulés	762 125,14	998 443,24	544 382,28	517 374,35	1 195 922,68	1 384 900,77
Résultat cumulé		236 318,10	27 007,93			209 310,17

## Le propriétaire ne dispose pas d'un droit à se garer devant chez lui

A savoir



Le stationnement d'un véhicule est considéré comme gênant la circulation publique devant les entrées carrossables des immeubles (art. R. 417-10-III-1°, code de la route). Par conséquent, l'occupant d'une habitation qui stationne son véhicule devant son propre garage peut être verbalisé par une contravention de 2ème classe (art. R. 417-10-IV, code de la route), soit 150 € (art. 131-13-2°, code pénal).

**Remarque :** il est entendu par « entrées carrossables des immeubles riverains », les entrées accessibles aux voitures : cette notion, laissée à l'appréciation des forces de l'ordre, suppose que l'entrée soit suffisamment large pour permettre le passage d'une voiture. Il n'est pas indispensable de disposer d'un « bateau » pour que l'entrée soit carrossable. De même, la présence d'un panneau d'interdiction de stationner n'est pas indispensable. Aucune dérogation n'est prévue : le fait de garer son véhicule devant chez soi sur la voie publique contrevient au principe d'égalité des citoyens devant la loi et équivaut à une privatisation de l'espace public (Cass. Crim., 17/10/2000, n° 00-80232). Les médecins, infirmières et sages-femmes peuvent bénéficier, dans le cadre de leurs activités professionnelles, de mesures de tolérance en matière de stationnement irrégulier à condition d'apposer un insigne, tel le caducée, sur le pare-brise et de ne pas gêner exagérément la circulation publique ni porter atteinte à la sécurité des usagers (circ. minist. de l'Int. 26/01/1995, NOR : INTKD9500030C).

## La taille des haies est interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet



La restriction concernant la période d'entretien des haies est une obligation nouvelle.

En effet, le règlement du Parlement Européen est du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013 impose aux Etats membres de prendre une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ». La France a choisi la période suivante : du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.

Voir : Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

## Rappel sur le bruit

Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
Arrêté Préfectoral relatif au bruit  
Extrait de l'arrêté n° 2012247-004 du 03 septembre 2012

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30**  
**Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**  
**Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

## A savoir

### LE BRULAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT Arrêté Préfectoral n°2012184-0001 du 02 juillet 2012

En application de l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, **le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.**

**Madame le Maire rappelle que les containers à déchets verts sont réservés uniquement aux personnes âgées ne pouvant se rendre à la déchetterie, et qui possèdent un petit terrain. L'utilisation faite par certains compromet le maintien de ces équipements. Sinon ils vont être retirés par le SIRMATCOM**

## Vie locale

Tous les articles fournis par les associations sont reproduits intégralement.

### Comité de Jumelage du Canton de Mantenon

Du 28 avril au 1er mai, une délégation allemande de 18 personnes, composée de Maires et de Kreisräte (Conseillers du Landkreis) et leurs accompagnateurs, avec à leur tête Richard Reisinger, Landrat de Bavière, a visité notre canton et fixé les bases des rencontres du cinquantième anniversaire de l'an prochain.

Le vendredi 29 avril, ils étaient invités par notre Sénateur à visiter le Sénat et les ors du Palais du Luxembourg à Paris. Le lendemain 30, la délégation avait rendez-vous dans les locaux de la mairie d'Épernon, avec les Maires et les élus de nos 19 communes.

La réorganisation de notre canton, réalisée en 2015, et la fusion prochaine de nos cinq communautés de communes leur fut exposée par Françoise Ramond, Maire d'Épernon et Stéphane

Lemoine, Maire de Bleury-Saint-Symphorien et Vice-président du Conseil départemental. La date des manifestations de l'an prochain a été précisée : c'est donc dans notre Landkreis jumelé d'Amberg-Sulzbach qu'auront lieu, du 25 au 28 mai 2017, les festivités du cinquantième anniversaire de notre jumelage franco-allemand.

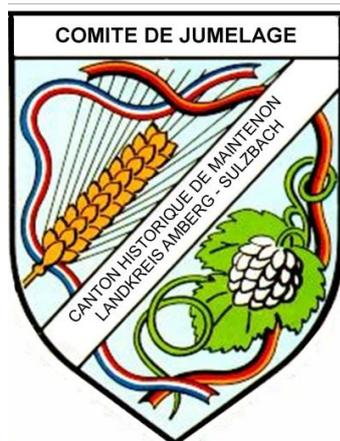


Photo Chr. Hollederer

### Le Comité de Jumelage possède son propre internet

Le site internet du Comité est disponible à l'adresse suivante : <http://maintenon.jumelage.monsite-orange.fr>

Vous y trouverez les nouvelles récentes, différentes rubriques d'actualités, des informations sur notre canton et celui du Landkreis d'Amberg-Sulzbach ainsi qu'un peu d'histoire sur notre jumelage.



### Décès de Alain Hénault

Nous avons appris le décès subit de Alain Hénault, fidèle adhérent de notre jumelage. Alain avait 78 ans. Avec son épouse Renée, ils avaient accueilli en avril un des membres de la délégation allemande qui nous a visités. Avec une profonde tristesse, le Comité de jumelage adresse à Renée et sa famille ses plus sincères condoléances.



C'est avec un immense plaisir que les responsables de l'association eurélienne « L'Avenir de 2 Mains » et les bénévoles de la délégation d'Eure et Loir de Vision du Monde vous convient à un petit goûter

**Le Samedi 15 octobre 2016 à 16h00 à la salle des fêtes de Mévoisins**

Ce sera pour nous une grande joie de vous recevoir afin de vous faire un compte rendu des actions menées par la délégation depuis février 2015 ainsi que de l'utilisation du montant des dons de 2016.

En espérant sincèrement vous compter parmi nous !

Réponse souhaitée avant le 1er octobre 2016

visiondumonde28@gmail.com



## Comité des Fêtes

Le 1<sup>er</sup> mai 2016, le Comité des Fêtes a organisé un concert de Gospel dans l'église de notre village. La chorale « THE GOSPEL FRIEND'S » de Saint-Chéron-des-Champs (dirigée par Pascale LAOUENNAN) a présenté avec brio un programme d'une vingtaine de chants pendant 1h30, à la grande satisfaction des spectateurs venus très nombreux.



Photos Denis ESPEISSE

## Prochains évènements organisés par le Comité des Fêtes

### LE DIMANCHE 2 OCTOBRE 2016 A 12H30

Déjeuner-spectacle au Cabaret de Pierres sur le thème « Nos Tendres années »

Les inscriptions sont terminées.

Renseignements auprès de Madame BOUILLIE au 06.13.87.47.87



### LE DIMANCHE 11 DECEMBRE 2016 A 15 Heures

Concert avec « Les 7 Alex »  
à la salle des Fêtes de Saint-Piat

6€ l'entrée

**RAPPEL : LE COMITE DES FETES LOUE SON BARNUM (40 m<sup>2</sup>) POUR LE WEEK-END (100€)  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
S'ADRESSER A ANNIE BOUILLIE 06.13.87.47.87**

L'association toujours très dynamique a cette année participé au jumelage pour les 30 ans d'amitié entre les 2 villages de Saint-Piat et d'Illschwang.

Cette année de visite en Allemagne a été marquée par les jeunes qui ont participé au voyage. La dizaine d'enfants participants au voyage ont donné un vent de fraîcheur au jumelage, les jeunes allemands étant eux aussi au rendez-vous.

Le weekend de 4 jours s'est déroulé sous une météo très clémente, et les diverses organisations locales très diversifiées ont enchanté tous les participants. Le burgmeister d'Illschwang Dieter Dehling et l'organisatrice Cassandra Pickel, aidés par les footballeurs, leurs familles, et les pompiers avaient fait de cet anniversaire une vraie fête de l'amitié.

Le match officiel a eu lieu sur le nouveau stade, et l'inauguration du complexe sportif a fait partie des festivités. L'équipe de Saint-Piat, a gagné par pénalty après un match nul de

La soirée officielle organisée au centre des pompiers d'Illschwang a réuni tous les officiels et toutes les familles accueillantes. Le landrad Richard Reizinger a à nouveau remercié et félicité tous les membres de l'association pour l'entretien et les liens d'amitié profonds qui existent entre tous les participants. Les jeunes Français ont été très applaudis lorsqu'ils ont fait, en allemand, la rétrospective des 30 ans d'amitié. Tous les membres de l'association étaient très fiers de leur implication. La Beauce était à l'honneur, car les footballeurs artisans, ont offert un moulin entièrement construit de leur main. Il sera exposé à Illschwang, avec la pierre de Berchères gravée des 2 drapeaux par un artisan de Francourville.

De leur côté nos amis allemands, ont animé la soirée avec des représentations bavaroises musique et danse.

Les « amis d'Illschwang » reste une association très dynamique, liée au jumelage du canton, qui se renouvelle et qui est un exemple du mélange des générations, nécessaire pour entretenir l'amitié.

En juin, la traditionnelle brocante a été une réussite, grâce au soleil et aux nombreux bénévoles qui participaient à l'organisation.

L'association comme chaque année organise la brocante et la soirée du nouvel an afin de financer toutes les organisations futures. C'est en Mai 2018 que nous les recevrons à Saint-Piat.

Françoise SIMONNET Présidente « les amis d'Illschwang »



## AS Football Saint-Piat



La saison se termine, avec à nouveau un excellent résultat de l'équipe Ufolep qui officie dans le département.

Malgré les intempéries, les matchs ont pu être joués et la saison se termine par une excellente 2<sup>ème</sup> place de la poule dans laquelle l'équipe joue.

A noter que le dirigeant SIMONNET Philippe a reçu la médaille d'or Ufolep, pour les 45 ans d'adhésion au club et pour récompenser toute une carrière sportive vouée au football de SAINT PIAT.

Les joueurs et dirigeants ont reçu un maillot aux couleurs du club subventionné par 3 artisans locaux : Jean Luc Delage Bar de l'Eure, Debrock Denis et Marc Robillard Plombiers chauffagistes.

La saison s'achève et les matchs reprendront fin septembre 2016.

Nous tenons à rappeler que le stade est un terrain de jeu, et qu'il n'est pas acceptable de le dégrader.

Le traditionnel bal du foot aura lieu le SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016, avec un repas dansant avec animation musicale tous publics. Les demandes de réservation peuvent être faites par mail : [pf.simonnet@orange.fr](mailto:pf.simonnet@orange.fr)

A bientôt sur le terrain pour la reprise du championnat.

Françoise SIMONNET, Présidente de l'AS SAINT- PIAT



L'exposition de gravures organisée à Saint-Piat pour la troisième année consécutive, et qui se déroulait dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Fête de l'Estampe 2016, s'est clôturée le lundi 30 mai.

La Salle de Boever a été mise gracieusement à disposition des artistes, et une quarantaine de gravures ont ainsi été exposées.

Cette année le programme établi par les trois artistes : Rosemary Piolais, Sun Hee Lee et Frédérique Galey-Jacob a été particulièrement riche et varié.

Dès la 1<sup>ère</sup> journée d'ouverture de l'exposition, le jeudi 26 mai, les enfants de l'école de Saint-Piat se sont succédés dans la Salle. Les artistes leur ont fait quelques démonstrations de techniques simples de gravure. D'autres classes sont venues également le vendredi et le lundi jour de fermeture.

Le samedi 28 mai à la mi-journée, le vernissage préparé par l'équipe municipale a eu un grand succès, puis en fin d'après-midi le collectif « Les Souffleurs de Vers » de Chartres a ravi le public avec un florilège de poésies choisies par leur soin.

Le dimanche 29 mai tout au long de l'après-midi des démonstrations spécifiquement adressées au public adulte ont eu un beau succès de fréquentation. Ainsi le public a eu de larges explications sur la linogravure, la xylographie, la gravure en pointe-sèche, l'utilisation d'eau forte sur métal ainsi que les différentes techniques employées pour obtenir des gravures en couleur...un bel éventail qui a suscité de nombreuses questions de la part du public.

Comme l'an passé, le succès a été au rendez-vous de cette rencontre grâce notamment à l'investissement complet du village de Saint-Piat, de ses élus et de ses habitants, leur mobilisation a assuré le succès de cette manifestation.

Belle réussite pour cette 4<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'Estampe-Manifestampe 2016 !

Rosemary Piolais, peintre et graveur.



## Echappées à Vélo

Pour la deuxième année la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées a participé aux fêtes du vélo en région centre organisée par la région centre val de Loire.

2 Circuits étaient proposés, pour la découverte du territoire. Les participants, essentiellement des familles étaient accompagnés par des volontaires qui veillaient à la sécurité des groupes, et une pause déjeuner permettait de pique-niquer dans un cadre agréable.

A l'inscription (gratuite) les participants avaient rempli un bulletin pour tenter de gagner un vélo, offert par la Région, et le tirage au sort a eu lieu à 17h en présence de Madame De Crémiers vice-présidente à la Région en charge du tourisme, aux terroirs et de l'alimentation.

L'heureuse gagnante s'est vue offrir un vélo.

Pour ceux que cela intéresse la Région édite un fascicule chaque année qui répertorie les sorties proposées chaque week-end de mai à septembre.



### Atelier Jardinage

Au travers de sa section patrimoine naturel, l'association de valorisation du patrimoine St-Piat -Mévoisins, propose un atelier jardinage.

Cet atelier sera conditionné par les saisons. Du printemps à l'automne, tous les samedis matin sur le terrain, le reste de l'année un samedi matin sur deux en salle.

Cette activité aura un caractère intergénérationnel puisque l'inscription doit se faire en binôme, un adulte et un enfant (ou un ado) cela afin de privilégier la transmission du savoir.

Le binôme peut être composé, d'un enfant et un parent, d'un enfant et un grand parent, d'un enfant et un voisin ou ami. A vous de composer votre binôme.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Mme De LAMBERTERIE au 06.08.68.15.67 (date limite 30 octobre 2017).

Sur un terrain mis à disposition par la mairie de St-Piat, vous pourrez disposer d'une parcelle que vous pourrez cultiver aussi en dehors des ateliers, selon un règlement établi par l'association.

Cet atelier ne pourra exister que si au moins 5 binômes s'inscrivent.

### Journée du Patrimoine

Le 18 septembre, à l'occasion des Journées Européenne du Patrimoine, l'association de Valorisation du Patrimoine de Saint-Piat /Mévoisins organisait la visite du moulin de Saint-Piat, une exposition sur le « Patrimoine et Citoyenneté » et une présentation de l'Arbre de la Liberté de Mévoisins.

Au moulin, les visiteurs ont pu admirer l'exceptionnelle grande roue, les engrenages et le matériel de meunerie. Ils ont suivi le cheminement du grain entre les machines grâce aux nombreux panneaux explicatifs, réorganisés à cette occasion.

Salle de Boever, l'exposition mettait en évidence le rapport étroit entre le citoyen et les nombreuses formes du patrimoine local de Saint-Piat : les bâtiments publics et privés, le patrimoine culturel et naturel. La reconnaissance des citoyens exemplaires et le rôle des associations étaient également évoqués.

Certains habitants ont exprimé leur surprise à la découverte du contenu du moulin. Ils ignoraient l'existence d'une telle richesse technologique dans un bâtiment qu'ils côtoyaient au quotidien.

Les nombreuses questions des visiteurs ont montré tout l'intérêt qu'ils portent à ce qui touche à la meunerie et au patrimoine.



Vue de la chaîne des engrenages qui transmettent le mouvement de la grande roue aux machines de meunerie réparties dans les étages.



Vue de la grande roue de 8m de diamètre et 4 m de large.

## ESMP Judo Maintenon-Pierres

Nous avons appris tout dernièrement que Jean-Baptiste CARNIS, habitant de Grogneul, a réussi son passage de 3<sup>ème</sup> dan.

Il est le premier à réussir dans son club de l'ESMP Maintenon-Pierres.

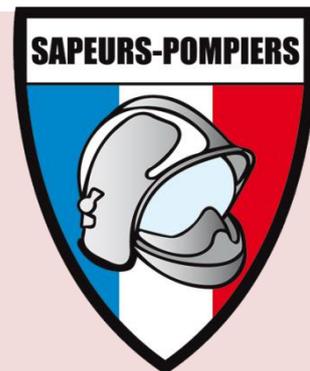
Cette récompense lui sera remise prochainement dans son club à Maintenon.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.



En 2015, les Sapeurs-Pompiers de Maintenon ont organisé une journée « Portes Ouvertes » pour faire découvrir l'activité de Sapeur-Pompier volontaire et susciter de nouvelles vocations. Cette journée a rencontré un franc succès et déjà 3 nouvelles recrues nous ont rejoints. Le Centre de Secours de Maintenon continue de recruter.

Si vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire, vous pouvez contacter la mission volontariat du Service Départemental d'Incendie et de Secours au 02 37 91 88 89 ou envoyer un mail à l'Adjoint au Chef de Centre sur [contactrecrutement.csmaintenon@gmail.com](mailto:contactrecrutement.csmaintenon@gmail.com).



### Service « Allô Facteur »



Pour toutes les personnes qui ne pourraient se déplacer au bureau, La Poste propose un service nommé « Allô Facteur » par lequel les titulaires d'un compte de La Banque Postale peuvent demander de se faire porter à domicile une certaine somme d'argent n'excédant pas 150€ par semaine.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service au :  
36 31 (numéro national)  
02 37 27 24 40 (Centre courrier de Pierres/Maintenon)

**Madame le Maire invite tous les titulaires d'un compte à la Banque Postale à avoir recours à ce service. En effet la Poste ne souhaite que fermer notre bureau, afin d'ouvrir une Agence Postale Intercommunale chez un commerçant, et donc, si nous pouvons occuper nos facteurs d'une autre manière, nous ralentirons leurs velléités. Madame le Maire vous invite donc à user et abuser de ce service.**

### Modification des « Heures Creuses »

Cette option tarifaire définit des plages, d'une durée totale de 8 heures par jour, avec l'objectif de reporter la consommation en dehors des périodes de forte consommation, afin d'optimiser les coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité.



La réglementation française en vigueur (art. L 341-4 du Code de l'Énergie et le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) définit deux plages horaires au sein desquelles les heures creuses peuvent être inscrites : 12h00-17h00 et 20h00-8h00. Au sein de ces plages, les heures creuses sont fixées localement par le gestionnaire du réseau.

Pour les clients Euréliens de la concession du SDE28, ces heures creuses ont été modifiées en juin dernier, la plage de nuit de 2h00-8h30 étant devenue 1h30-8h00 (la plage de jour 12h30-14h00 restant inchangée).

Pour plus d'information sur cette option tarifaire, contactez votre fournisseur d'électricité.

### Travaux sur les mares



Les mares font partie depuis plusieurs décennies du patrimoine de notre belle région.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'opération "Plan mares" lancée par la région et le département en 2013, les mares et zones humides de nos communes font l'objet d'une remise en état.

C'est le cas notamment des mares de l'Arboretum du centre-bourg, de la mare de Ligny et de la mare à Sergent dans le hameau de Grogneul. L'objectif : redonner à nos belles mares leur caractère d'antan tout en œuvrant pour le respect et la redynamisation de la faune et de la flore locales!



### En hiver comme en été, visible tu resteras

Que vous couriez en ville, sur route ou chemin, il est primordial pour votre sécurité de **rester visible aux yeux de tous les usagers**. Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- portez des vêtements de sport adaptés à la pratique de la course à pied, **de couleurs vives**, si possible fluorescents et comportant **des éléments réfléchissants** qui permettront aux autres usagers de vous repérer de loin ;
- si vous ne possédez pas de vêtements comportant ces éléments, vous pouvez vous en procurer : brassard, sac à dos, gilet jaune... de nombreux accessoires sont disponibles pour assurer votre visibilité ;
- et parce qu'il faut aussi qu'en cas d'obscurité vous puissiez voir où vous mettez les pieds, **n'hésitez pas à vous munir d'une lampe frontale** qui jouera un double rôle : voir et être vu.

### En ville comme à la campagne, le Code de la Route tu respecteras

Vous n'avez pas envie de faire redescendre votre cardio à chaque intersection, nous le comprenons, mais ce n'est pas une raison pour prendre des risques inutiles. **En ville comme à la campagne, respecter le Code de la route vous permettra d'éviter les accidents.**

- **Arrêtez-vous aux feux rouges** et trottinez sur place en attendant.
- **Traversez sur les passages piétons**, comme vous le feriez en temps normal.
- **Partagez le trottoir avec les autres usagers.**
- Si vous devez courir sur la route, placez-vous à contre-courant du trafic, de façon à voir les véhicules qui arrivent vers vous.
- Dans la mesure du possible, gardez une pièce d'identité et un téléphone sur vous et si vous courez seul(e), **pensez à prévenir un proche.**

### À chaque instant, ton attention tu maintiendras

Vous courez, vous relâchez la pression et avez parfois la tête ailleurs ? Même si cela peut paraître difficile, **évités au maximum les distractions :**

- **limitez le volume de votre musique**, il est dangereux de vous couper de vos sens lorsque vous courez à l'extérieur ;
- fan du chrono, ne restez pas les yeux rivés sur votre montre et **soyez attentifs à votre environnement et aux autres usagers.**

## Forêt de Verdun



Les commémorations liées à la Grande Guerre permettent de révéler de grands lieux de mémoires. Le Conseil Départemental de la Meuse, la Fondation du Patrimoine et l'Office National des Forêts lancent une souscription nationale « Verdun 2016 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage » destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des grands champs de bataille de l'Histoire.

Patrimoine national accueillant chaque année près de 300 000 visiteurs, la forêt domaniale de Verdun, créée au lendemain de la première Guerre Mondiale, permet encore aujourd'hui de conserver les vestiges des combats.

A l'instar de l'élan de générosité de l'après-guerre, et afin de perpétuer la mémoire de ce lieu, symbole universel de la guerre de 14-18, cette opération, porteuse de paix et d'espoir pour les générations futures, vous invite à souscrire en faisant un don auprès de la Fondation du Patrimoine.

Pour plus de renseignements, et pour télécharger le bulletin de souscription :

<http://www.fondation-patrimoine.org/don-verdun>



Spatule blanche (Nom scientifique :Platalea leucorodia )



Cet été, nous avons eu la surprise d'avoir la visite d'une Spatule blanche, oiseau peu commun dans notre région.

Jusque dans les années 1980, elle était peu commune en dehors du littoral de la Manche et de l'Atlantique mais pouvait parfois être aperçue dans le sud de la France. Elle niche notamment au lac de Grand-lieu, en Brière, dans les marais de Guérande, la



vallée de l'Erdre, les Landes, au parc du Marquenterre et sur le littoral du Pas-de-Calais. Depuis 2008, elle se reproduit en Camargue.

**Le bec de cet oiseau lui permet de remuer la vase et d'avalier du plancton.**

Cette espèce fréquente les milieux aquatiques ouverts de faible profondeur comme les lagunes ou les roselières.

Elle niche en colonies dans les roseaux, parfois dans les arbres (pins noirs...) ou les arbustes (saules...).

**Cette espèce est classée comme vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France**



## Histoire

Le 25 septembre, c'était la journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives.

Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense nous a adressé une lettre que nous reprenons pour l'essentiel.

Si les premières forces auxiliaires mobiles se forment sur le terrain dès 1955, c'est en 1956 que le terme « harki » naît administrativement, englobant par la suite l'ensemble des volontaires algériens qui servaient en dehors des cadres de l'armée régulière.

Aujourd'hui, 60 ans après, ce terme a un sens plus large. Il renferme les notions de fidélité, d'engagement et de sens du devoir.

Pourtant, en 1962, alors que les armes se taisaient, la France ne fut pas à la hauteur de la confiance que les harkis avaient placée en elle.

Elle n'accorda pas sa protection aux harkis qui choisirent de rester dans leur pays, les livrant ainsi à de violentes représailles. Et pour ceux qui choisirent de rallier le territoire national, elle ne sut pas les accueillir comme ses enfants, les abandonnant dans des camps de transit où les conditions de vie étaient déplorables.

Après avoir servi la France avec abnégation, loyauté et un dévouement sans limite, ces familles ont affronté les épreuves avec fermeté et dignité. Pour leur courage et leur fidélité inconditionnelle à notre pays, tous méritent la reconnaissance de la République.

Le décret du 31 mars 2003 qui institue une « Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives » fut une première étape sur le chemin de la reconnaissance et de l'hommage dus par l'Etat et la Nation tout entière, envers ces hommes qui ont payé avec leur famille un prix souvent terrible pour leur attachement à la France.

Chaque année, cette journée contribue à l'expression de notre respect pour les sacrifices consentis. Des gestes de reconnaissance, il y en eut d'autres. Depuis deux ans, l'exposition itinérante « parcours de harkis », l'apposition de plaques dans les anciens hameaux de forestage et le recueil de témoignages concourent à l'intégration pleine et entière de l'histoire des harkis et de leur famille dans la mémoire nationale.

La reconnaissance passe aussi par l'attention et l'écoute que l'Etat leur porte, notamment à travers l'action des 13 comités régionaux de concertation, mais aussi grâce au dialogue inédit instauré entre les représentants d'associations et le gouvernement.

Notre action est loin d'être terminée. Nous devons poursuivre nos efforts avec ténacité, pour que ceux qui ont souffert d'avoir tant aimé la France, y trouve la place qui leur revient de droit.

## Dates à Retenir

*Festival de théâtre amateur Saint-Piat sur scène  
Du 28 octobre au 06 novembre 2016*



Durant ces deux week-ends, Saint-Piat accueillera plusieurs troupes d'amateurs de la région.  
Au programme : du rire, de la joie, mais aussi beaucoup d'émotion.

**Entrées gratuites pour tous les habitants de Saint-Piat, Grogneul et Changé pour toute la durée de ce festival (remplir le bulletin joint).**

Ouverture le vendredi 28 octobre à 20h00 : présentation des spectacles.

**PROGRAMMATION** (susceptible de modifications)

Vendredi 28 octobre à 21h00 : Blanche Maupas par "les Tamalous" de Raizeux

Samedi 29 octobre à 20h30 Le Remède miracle de Laurence Chevallier  
par "L'Antre de Melpomène" de Hanches

Dimanche 30 octobre à 15h30 Les Porteuses de lumière par "Les Mots Lierre" de Maintenon

Lundi 31 octobre à 18h00 spectacle d'Halloween La sorcière du placard à balais.

Vendredi 04 novembre à 20h30 Cette sacrée Odile par "Les Mots Lierre" de Maintenon

Samedi 05 novembre à 17h30 Aller simple pour Buenos Aires par « l'Amicale des 4 villages »

Samedi 05 novembre à 21h00 Mange ta main par la compagnie Théâtreao

Dimanche 06 novembre à 16 h00 : Les "Bringue-zingues"  
par le petit théâtre de Bienvenue De Bleury / Saint Symphorien

Renseignements sur le site : [www.st-piat-sur-scene.fr](http://www.st-piat-sur-scene.fr)

Clôture du festival à 18h00.

Tarifs : 6 euros par spectacle

Gratuit pour les moins de 18 ans – Gratuit pour les habitants de Saint Piat, Grogneul et Changé



## Nos autres rendez-vous

Samedi 15 octobre : soirée tarot, organisé par le Club de la Vallée

Mardi 18 octobre : réunion d'information sur la sécurité à l'école, à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Piat

Samedi 22 octobre : repas des retraités à la salle des fêtes

Dimanche 23 octobre : marché Saint-Just à la salle des fêtes, organisé par l'Amicale des 4 Villages

Lundi 31 octobre : fête d'Halloween. Tous les enfants qui le souhaitent se retrouveront avec leur famille à 16h30 à la salle des fêtes pour démarrer en cortège dans les rues de Saint-Piat, puis rejoindront à nouveau la salle des fêtes à 18h00 pour un spectacle surprise. Si vous souhaitez les accueillir et leur offrir quelques bonbons, manifestez vous en plaçant près de votre entrée ou fenêtre, une citrouille ou tout autre signe évoquant halloween...

Vendredi 11 novembre : armistice avec cérémonie au monument aux morts.

Dimanche 13 novembre : bourse aux jouets à la salle des fêtes, organisée par l'A.P.E.

Dimanche 20 novembre : marché de Noël à la salle des fêtes, organisé par la Paroisse

Du 3 au 15 décembre : exposition à la salle des fêtes sur la « Charte pour l'objectif zéro pesticides »

Dimanche 4 décembre : Saint Nicolas à la salle des fêtes

Dimanche 11 décembre : concert avec les 7 Alex, organisé par le Comité des Fêtes

Vendredi 13 janvier 2017 : vœux de la municipalité à la salle des fêtes

# SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



## POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte  
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des personnes  
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant  
l'établissement à la dépose  
ou à la récupération  
de l'élève



Évitez les attroupements  
devant l'établissement



Signalez tout comportement  
ou objet suspect



Organisation de trois  
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,  
consignes relatives aux  
voyages scolaires sur  
[education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)

## PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations  
et les consignes à suivre en cas d'alerte  
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE TWITTER  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP  
sur votre smartphone afin d'être avisé  
en cas d'alerte



[gouvernement.fr/appli-alerte-saip](http://gouvernement.fr/appli-alerte-saip)



Il est interdit de fumer  
dans l'enceinte de l'établissement

